



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

LES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS

19 octobre 2021



Pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels sont confrontées nos forêts, renforcer notre politique forestière en lien avec tous les acteurs concernés est absolument essentiel. Cette politique doit se fonder sur la multifonctionnalité de nos forêts, sur leur protection et sur leur gestion durable.

Notre forêt remplit une triple fonction : une fonction environnementale, avec une grande capacité de stockage de carbone et des bénéfices indéniables pour la biodiversité ; une fonction de ressource durable, au service de la construction bois par exemple ; et une fonction sociale, très importante notamment pour nos concitoyens.

Pour préserver cette forêt et ses fonctions essentielles, le défi le plus important que nous devons collectivement relever est probablement celui de l'adaptation au changement climatique. Ses impacts alarmants nous rappellent qu'il est urgent d'agir pour l'atténuer, en renforçant notamment le rôle de nos forêts dans la captation de carbone. L'État se mobilise fortement en ce sens, et accompagne toute la filière, de l'amont avec les entreprises de la filière graines et plants qui produisent des essences prometteuses, jusqu'à l'aval pour moderniser notre outil de transformation et le rendre plus compétitif. La forêt occupe notamment une place très importante dans le plan France 2030 que vient de lancer le Président de la République et qui prévoit de poursuivre l'effort de décarbonation de notre industrie par la valorisation chaleur de la biomasse, de renforcer la construction bois, de développer les co-produits du bois, comme la cellulose, mais aussi de poursuivre cet effort de repeuplement forestier. L'objectif est de planter des dizaines de millions d'arbres, en complément des 50 millions déjà engagés par le plan France Relance. Il s'agit de dessiner la forêt de demain, plus résiliente. En parallèle, nous avons une politique ambitieuse de développement des aires protégées, annoncées par le Président de la République lors du One Planet Summit en janvier dernier pour atteindre 30% de notre territoire, dont 10% en protection forte. Là aussi, nous devons développer une approche pragmatique pour assurer la conservation des enjeux écologiques en forêt là où ils sont importants tout en conservant un objectif général de multifonctionnalité.

La filière forêt-bois est essentielle pour répondre à ce défi climatique et plus particulièrement aux exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment. Actuellement, la construction bois ne représente que 6% des constructions. La filière doit donc se hisser au niveau des fortes attentes de ce secteur avec notamment la mise en place dès 2022 de la nouvelle réglementation environnementale 2020 qui va permettre une véritable montée en charge du bois dans les bâtiments. L'objectif est de pouvoir disposer d'une filière industrielle compétitive pour répondre à cette demande.

Grâce aux Assises de la Forêt et du Bois que nous lançons conjointement, nous souhaitons avancer de manière ambitieuse, pragmatique et opérationnelle sur ces défis. Pour cela, ces Assises réuniront l'ensemble des acteurs, car ce n'est que par le dialogue que nous y parviendrons. Il nous revient de construire une gestion durable de nos forêts et d'identifier les moyens pour rendre la filière forêt-bois plus moderne et plus compétitive. Ensemble, relevons collectivement ces défis pour bâtir l'avenir de nos forêts.

Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Emmanuelle Wargon,
ministre déléguée auprès de la ministre
de la Transition écologique, chargée du Logement

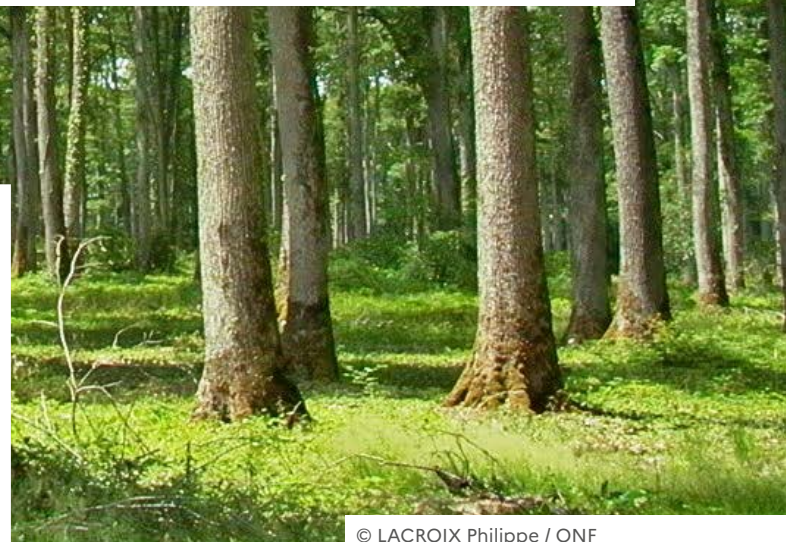
Agnès Pannier-Runacher,
ministre déléguée auprès du ministre
de l'Économie, des Finances et de la Relance,
chargée de l'Industrie

Bérangère Abba,
secrétaire d'État auprès de la ministre
de la Transition écologique, chargée
de la Biodiversité

Des Assises pour illustrer une vision partagée de la forêt française

La forêt française est la 4^e plus grande forêt d'Europe. Les défis qui l'entourent sont multiples : adaptation aux effets du changement climatique, captation des émissions carbone, réponse à une demande croissante en produits issus du bois, réduction des dépendances de marché liées à l'importation... Ces enjeux se posent à la croisée de nombreux secteurs environnementaux, sociétaux et économiques tant les fonctionnalités de la forêt sont multiples.

Penser la forêt française de demain et répondre aux défis auxquels elle est confrontée demande donc une vision partagée et commune à l'ensemble des acteurs de la filière bois-forêt.



© LACROIX Philippe / ONF

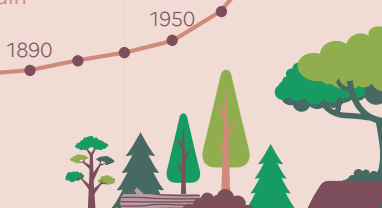
En ce sens, le Premier ministre a annoncé le 24 juillet dernier le lancement des Assises de la Forêt et du Bois. Leur objectif est d'apporter des solutions concrètes et opérationnelles dans une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes, notamment institutions, élus, propriétaires, chercheurs, chefs d'entreprise, associations. Ces Assises doivent donc permettre, avant la fin de l'année, d'identifier les leviers d'actions nécessaires pour donner les moyens à chacun des acteurs de la filière forêt-bois, de valoriser et pérenniser notre patrimoine forestier, territoire par territoire.

LA FORÊT FRANÇAISE

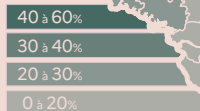
4^E FORÊT
EUROPÉENNE

31%
du territoire
métropolitain

1830
9,5 millions
d'hectares



PART BOISÉE
DE LA SURFACE
DES DÉPARTEMENTS



À QUI APPARTIENNENT LES FORÊTS?

Privée	75%
Publique (collectivités)	16%
Domaniale (État)	9%

DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER (hectares)

Guyane.....	6 000 000
La Réunion.....	97 000
Guadeloupe ...	72 000
Martinique.....	52 000
Mayotte.....	8 000

RICHE EN
BIODIVERSITÉ

138
espèces d'arbres



LES PRINCIPALES
ESPÈCES



72%
feuillus
28%
résineux



LES ATOUTS DU BOIS



Résistant au feu

Le bois se consume progressivement et de façon identifiée, **en gardant ses propriétés mécaniques** sur le volume non dégradé. Les calculs permettent donc d'assurer la stabilité réglementaire.



Polyvalent

Les performances mécaniques des diverses qualités de bois couvrent **toutes les utilisations en construction**. Les bois d'ingénierie recomposés permettent de grandes portées et des constructions en grande hauteur.



Léger & modulaire

Le bois facilite les surélévations et optimise les fondations. Il permet la préfabrication d'éléments de grande dimension en filière sèche, **limitant le temps de chantier comme la consommation d'eau**.

LE BÉNÉFICE

ENVIRONNEMENTAL



1 m³ de bois stocke 1 tonne de CO₂*.
1 m³ de bois utilisé comme matériau évite 1 tonne de CO₂ fossile émise pour la fabrication et l'emploi d'un autre matériau.

(Valeurs moyennes). *Sur la durée de vie du matériau.

Aujourd'hui, seule la moitié du bois que la forêt produit naturellement est récoltée

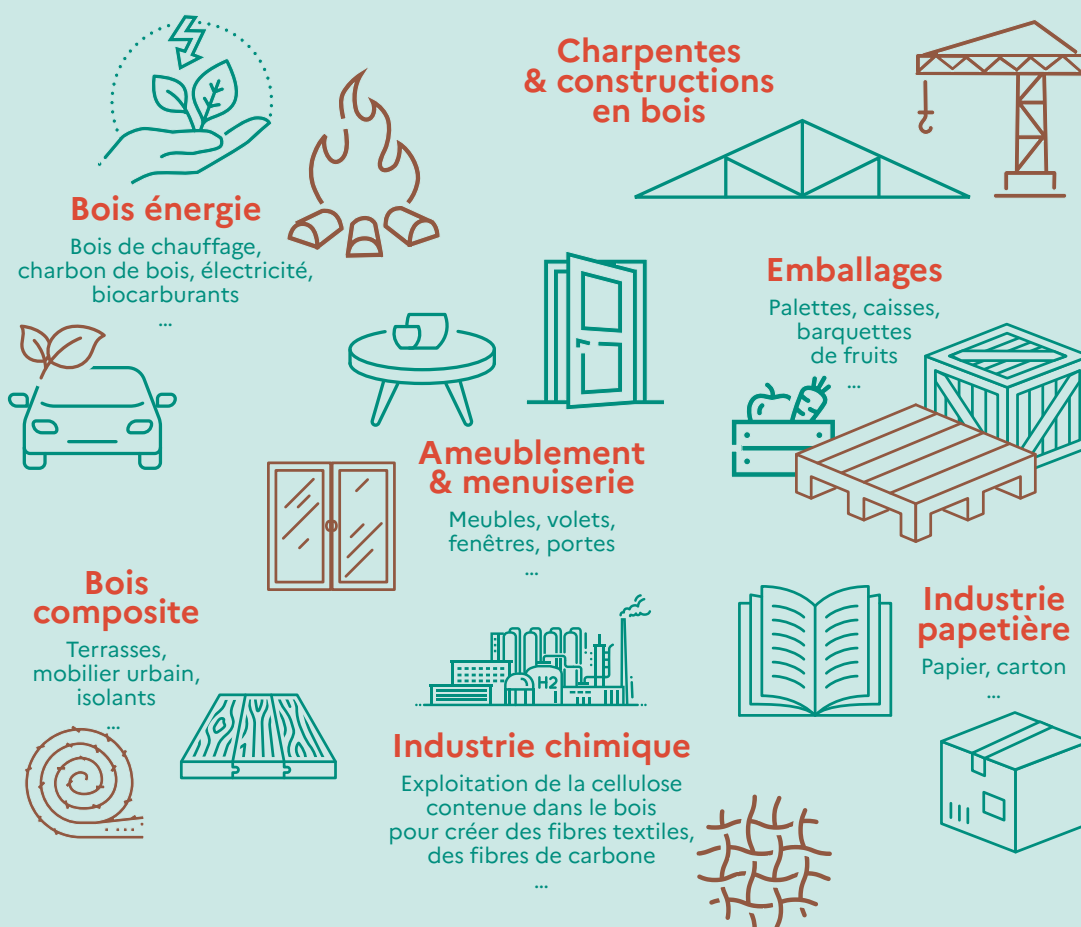
Des défis multiples à la croisée des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux

Si notre forêt est l'une des premières victimes des effets du changement climatique, elle est également l'une des solutions pour les atténuer, notamment par la captation de carbone. La forêt, comme les sols, est au cœur des stratégies française et européenne pour permettre à notre pays d'être neutre en carbone d'ici 2050. L'objectif est donc de valoriser le triple rôle carbone de la forêt et du bois : séquestration, stockage et substitution.

Il est aussi essentiel de protéger des enjeux écologiques majeurs au sein des écosystèmes forestiers. Le premier plan d'actions de la stratégieaires protégées prévoit ainsi de renforcer la protection des forêts, par la mise sous protection forte de 250 000 hectares de forêts, dont 180 000 hectares en Guyane (par la création de deux réserves biologiques) et 70 000 hectares en métropole. Pour réaliser ces objectifs, il est nécessaire d'identifier les forêts métropolitaines de l'État à placer sous protection forte pour atteindre 10% de forêts domaniales sous protection forte et définir les objectifs de gestion et les moyens pour y parvenir.

Ces Assises permettront ainsi de définir un objectif de protection forte des forêts des collectivités et des forêts privées, ainsi que les modalités de gestion et les moyens pour y parvenir.

LES UTILISATIONS DU BOIS



LE GOUVERNEMENT AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE LA FORÊT ET DU BOIS

Avec un prélèvement annuel de bois très inférieur à la production annuelle biologique, la filière forêt-bois française a un potentiel de production supplémentaire tout en préservant et développant les écosystèmes forestiers. Celui-ci doit être d'autant plus développé que la balance commerciale de la filière bois est structurellement déficitaire et s'établit en 2020 à 7 milliards d'euros de déficit. **Le Gouvernement accompagne l'effort de renouvellement des forêts engagé, en réponse aux conséquences du changement climatique.**

La forêt française fait face à de sévères menaces d'origine naturelle, comme les sécheresses répétées, les coups de vent ou les inondations, qui affaiblissent les arbres et augmentent les risques sanitaires (invasion de scolytes, chenilles proces-

sionnaires, etc.). Ces facteurs cumulés engendrent des dépérissements sérieux dans de nombreux massifs.

En aval de la filière, il est stratégique pour notre souveraineté d'assurer la réindustrialisation de la France, qui est l'un des objectifs du plan France Relance. Les scieries subissent des tensions en termes d'approvisionnement en bois : en raison notamment de l'augmentation de la consommation mondiale de bois (+10% depuis 1 an), nos acteurs qui travaillent le bois, n'arrivent plus à faire face à la demande. **Or, la capacité de nos industries à être présentes sur le marché du bois en plein essor est une question de souveraineté.**





Des Assises qui s'appuient sur des soutiens déjà déployés par le Gouvernement

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ ET DÉJÀ DÉPLOYÉ GRÂCE AU PLAN FRANCE RELANCE

En décembre 2020, les acteurs de la filière forêt-bois ont remis au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation une feuille de route pour l'adaptation des forêts face au changement climatique. Composée de 9 priorités, cette feuille de route détaille les actions et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour rendre la filière plus résiliente.

Afin d'accompagner les acteurs dans cette adaptation, le Gouvernement, à travers le plan France Relance, a consacré 200 millions d'euros à la filière forêt-bois :

→ 150 millions d'euros dédiés au renouvellement forestier pour le reboisement de 45 000 hectares soit de l'ordre de 50 millions d'arbres d'ici 2024.

→ 50 millions d'euros pour moderniser les industries de transformation du bois en aval, les entreprises de l'amont (pépinière, entreprises réalisant les chantiers de reboisement) et acquérir de nouvelles données numériques.

Le soutien déployé s'incarne déjà dans des réalisations concrètes : au total, 97 pépiniéristes ont pu bénéficier de l'enveloppe dédiée de 5,5 millions d'euros. Grâce à cette aide, ils ont pu moderniser leurs outils et accroître leur capacité de production de plants, nécessaires au reboisement de nos forêts.

En parallèle, l'appel à manifestation d'intérêt en faveur du renouvellement forestier lancé en décembre 2020 a suscité un fort engouement : sur les 150 millions d'euros prévus, 95 millions sont d'ores et déjà déployés sur l'ensemble du territoire pour permettre notamment dès cette campagne la plantation de près de 17 millions d'arbres.

Les 52 scieries lauréates de l'appel à projets « France Relance Bois », lancé le 22 décembre 2020, vont bénéficier d'une enveloppe de près de 17 millions d'euros pour la modernisation, l'augmentation de leurs capacités et la diversification de leur production.





Clément Créte, pépiniériste dans la Somme, lauréat de la mesure de soutien à la filière graines et plants

« France Relance a été un accélérateur. Nous allons pouvoir moderniser notre outil de production, réduire la pénibilité du travail et nous adapter aux conséquences du changement climatique. »



TÉMOIGNAGES DE LAURÉATS DU PLAN FRANCE RELANCE



Bertrand Chapelant, directeur sylviculture de la coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL), lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt

« Le plan France Relance nous permet d'adapter les forêts au changement climatique en diversifiant les plantations pour garantir sur le long terme la résilience des écosystèmes forestiers. Nos adhérents vont bénéficier d'une aide de 8,8 millions d'euros qui leur permettra de renouveler environ 1700 hectares de peuplements sinistrés par des phénomènes biotiques et abiotiques, des peuplements pauvres ou des peuplements vulnérables.»

Le plan France Relance a aussi soutenu la filière via son volet Décarbonation de l'industrie. Ainsi 11 entreprises du secteur du bois (en particulier des scieries), ainsi que 4 papeteries, bénéficient d'aide de l'État pour mettre en place des solutions de production de chaleur décarbonée à partir de biomasse, en particulier résidus de bois, ce qui réduit tant les émissions de gaz à effet de serre que la dépendance aux énergies fossiles.

Pour renforcer cette dynamique et pérenniser le soutien des acteurs de la filière, le Premier ministre a annoncé en juillet 100 millions d'euros de crédits supplémentaires pour abonder les différents dispositifs.



LE PLAN D'INVESTISSEMENT FRANCE 2030 AU SERVICE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Dans le cadre du plan France 2030 annoncé par le Président de la République le 12 octobre dernier, 500 millions d'euros sont dédiés pour les forêts françaises.

Ainsi, **des fonds supplémentaires seront débloqués pour garantir la durabilité, la résilience et la capacité de production de la forêt française**, équivalant à la plantation de plusieurs dizaines de millions d'arbres d'ici 2030, en complément des 50 millions initiés dans le cadre de France Relance d'ici 2024.

En parallèle, pour renforcer et moderniser l'appareil de production au service du développement du bois construction, **des fonds seront dédiés pour développer une chaîne de production performante et innovante.**

Dans le même temps, pour optimiser l'utilisation des ressources et soutenir la compétitivité de la filière, le développement des débouchés pour tous les co-produits du bois doit s'enclencher, notamment dans les usages du bois-cellulose comme dans les emballages et contenants écoresponsables. Pour y parvenir, **une enveloppe sera allouée pour un plan cellulose permettant de créer de nouveaux débouchés : production d'énergie, valorisation de la cellulose par la chimie verte etc.**

FOCUS

Qu'est-ce que la cellulose ?

La cellulose est la composante majoritaire du bois. Cette matière organique contenue dans la membrane des cellules végétales permet notamment de concevoir des emballages ou des contenants éco-responsables (gobelets, sacs en papier...). Les procédés de la chimie verte permettent d'optimiser cette ressource et de proposer une alternative aux matériaux d'origine fossile.

La lutte contre les scolytes

Les sécheresses exceptionnelles conjuguées aux températures anormalement élevées sur une période longue, ont généré une forte prolifération de scolytes, ces insectes ravageurs du bois, dans les forêts d'épicéas du quart Nord-Est de la France et de certains massifs d'Auvergne-Rhône-Alpes.



Fin 2019, une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés a été mise en place pour permettre, dans un contexte de saturation du marché local, le maintien de l'évacuation de ces bois. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, annonce la prolongation de cette aide à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés jusqu'au 31 mai 2022. Depuis 2019, cette aide a apporté un soutien près de 10 millions d'euros aux acteurs les plus touchés.



Méthode et calendrier des Assises la forêt et du bois

Ces Assises sont lancées le 19 octobre par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie et Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité.

Partant des stratégies existantes et des rapports de référence sur la filière forêt-bois, quatre priorités de travail sont identifiées :

- Le rôle de la forêt et du bois dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone ;
- La nécessité de renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers ;
- Le soutien à un tissu industriel français diversifié et compétitif afin de maintenir les capacités de valorisation de la ressource nationale ;
- Le besoin d'un véritable espace de concertation entre propriétaires forestiers et l'ensemble des parties prenantes sur la gestion des forêts.

À l'occasion de ce lancement, **quatre groupes de travail thématiques seront annoncés pour mener des travaux d'octobre à janvier 2022**. Ces groupes de travail se réuniront sous la Présidence d'un parlementaire et d'une personnalité qualifiée et rassembleront l'ensemble des parties prenantes. La composition des groupes se fera sur la base du volontariat des participants aux Assises. Il ne s'agit ni d'évaluer ni de refaire une stratégie, mais bien de travailler à des leviers d'action permettant de relever les défis déjà identifiés.

Elles seront clôturées fin janvier 2022, par les ministres, avec la publication d'une synthèse des travaux et d'une série de propositions opérationnelles.

Les thématiques en détail

Afin d'assurer la territorialisation des travaux, conformément aux vœux du Premier ministre, des contributions seront demandées de la part des Commissions régionales de la Forêt et du Bois, co-présidées par les Présidents de Régions et les Préfets. Ces contributions permettront d'alimenter les travaux des Assises.

THÉMATIQUE 1

Garantir le rôle de la forêt et du bois dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone

Présidents

Anne-Laure Cattelot, députée du Nord et **Michel Eddi**, président de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

Rapporteur

Hugues Dollat (MTE-Cgedd)

Axes de travail

La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) fixe une trajectoire de contribution du secteur forêt-bois à la neutralité carbone qui se fonde notamment sur l'augmentation de récolte bois du Programme national forêt-bois (PNFB) (+12 millions de m³ d'ici 2026).

- Comment améliorer et partager le suivi de cette trajectoire ?
- Comment améliorer le rôle de puits de carbone de la forêt et du bois, en particulier comment améliorer le rôle de stockage des surfaces délaissés ou en friche ?
- Comment amplifier et pérenniser l'accès aux financements carbone ?
- Comment mieux prévenir et renforcer la protection de ce stock de carbone forestier contre les impacts des catastrophes (incendies, tempêtes, évènements climatiques...) dans un scénario de réchauffement climatique (par ex. +2°C) ?



THÉMATIQUE 2

Renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts

Présidents

Remy Rebeyrotte, député de Saône-et-Loire et Meriem Fournier, professeure à AgroParisTech et directrice du centre Grand-Est Nancy de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)

Rapporteur

Michel Hermeline (MAA-Cgaaer) et Hugues Dollat (MTE-Ggedd)

Axes de travail

- Un an après la feuille de route de l'adaptation au changement climatique : état d'avancement ? Quels leviers à améliorer/accélérer ?
- Quels peuplements en danger ? Quelles essences demain pour quels usages ?
- Comment prendre en compte les impacts du changement climatique sur la résilience des forêts dans les aires protégées ?
- Comment dépasser le «plafond de verre» des 30% des forêts privées sous document de gestion durable ? Quelles complémentarités entre la certification et les DGD ? Quelles évolutions pour les documents de gestion afin de concilier simplicité/gestion adaptative/ multifonctionnalité ? Comment renforcer leur opposabilité ?
- Quel rôle doit jouer la forêt dans la stratégie des aires protégées?



THÉMATIQUE 3

Renforcer les capacités de valorisation de la ressource nationale par un tissu industriel français diversifié et compétitif

Présidents

Anne-Catherine Loisiert, sénatrice de la Côte d'Or et Pierre Piveteau, président du conseil de surveillance de Piveteaubois

Rapporteurs

Jean-Luc Dunoyer (Directeur de projet en charge de l'animation du contrat stratégique de filière bois CSF Bois) et Michel Hermeline (MAA-Cgaer)

Axes de travail

- Quelle stratégie pour réconcilier les besoins de l'aval et la ressource forestière ? Quels sont les axes prioritaires pour l'investissement dans la filière au service d'une meilleure connexion des besoins du marché à la ressource ? Quelle place des importations et exportations ?
- Comment renforcer durablement les liens entre les maillons de la filière pour s'affranchir durablement des difficultés d'approvisionnement ?
- Comment développer une contractualisation au sein de la filière susceptible de garantir une juste rémunération de chaque maillon ?
- Quelles mesures/leviers pour augmenter la compétitivité des entreprises de la filière (dont 1ère et 2ème transformation) ?
- Comment développer une solidarité de filière permettant une pleine valorisation de la ressource disponible, la pérennité des approvisionnements et le renforcement de notre souveraineté en produits bois et en énergie ?
- Comment augmenter la valorisation matière des arbres récoltés et comment mieux valoriser les coproduits de la sylviculture et du sciage ?



THÉMATIQUE 4

Rénover le cadre de concertation territoriale entre propriétaires forestiers et parties prenantes sur la gestion des forêts

Présidents

Patricia Schillinger, sénatrice du Haut-Rhin et Pierre-Olivier Drège,
Président de Nord Seine Forêt (NSF)

Rapporteur

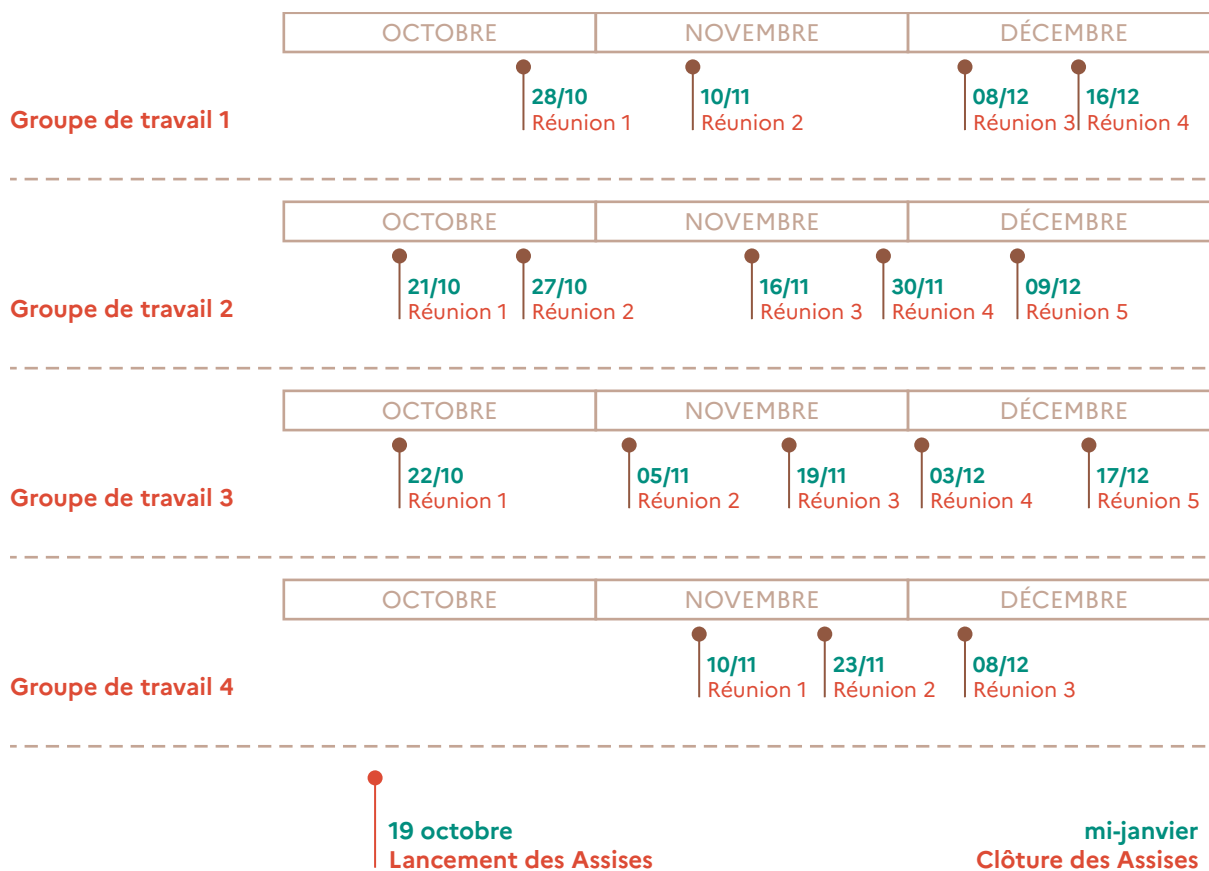
Michel Hermeline (MAA-Cgaaer)

Axes de travail

- Comment mieux communiquer sur la forêt et les enjeux de gestion auprès du grand public ? Comment améliorer l'attractivité des métiers ?
- Comment renouer le dialogue et la confiance dans les territoires sous tension? Quelles sont les espaces de concertation/dialogue à créer ? À quelle échelle ? Pour quel rôle ? Quels sujets de controverses appellent un effort de dialogue particulier et comment dépasser ces controverses pour garantir une gestion durable des forêts ?
- Comment renouer le dialogue entre forestiers ?



En résumé...



Les livrables prendront la forme de fiches synthétiques avec 2 à 3 actions ou recommandations par question.

Comment participer aux travaux des Assises ?

Pour prendre part aux travaux des Assises, une adresse mail dédiée a été créée :
assises-foret-bois@agriculture.gouv.fr

Toutes les parties prenantes volontaires pourront être associées ;
d'une contribution écrite à une demande d'intégration à l'un des groupes de travail.
Ces modalités sont adaptées par les présidents des groupes qui veilleront à garantir la diversité des points de vue.



Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse d'Emmanuelle Wargon
Tél : 01 40 81 81 23
presse.wargon@ecologie.gouv.fr

Service de presse d'Agnès Pannier-Runacher
Tél : 01 53 18 44 38
presse@industrie.gouv.fr

Service de presse de Bérangère Abba
Tél : 07 61 25 89 87
presse.abba@ecologie.gouv.fr